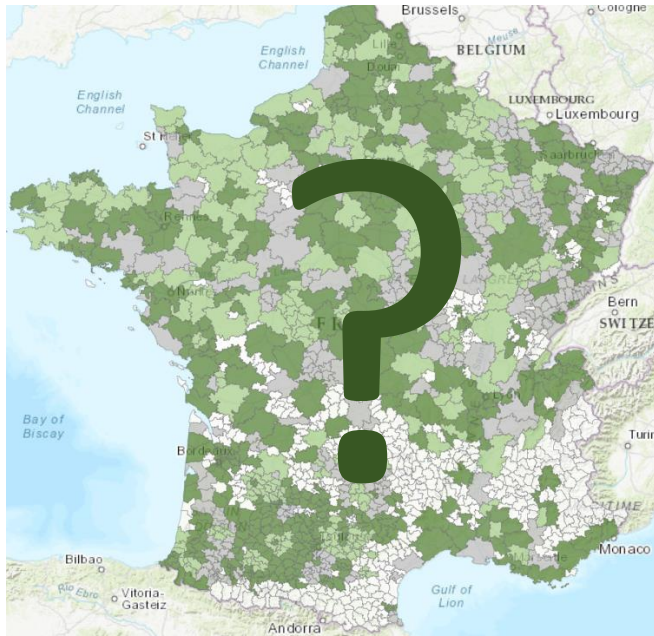
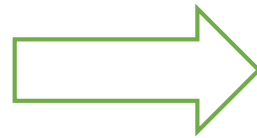


Comment lire la carte indicative du droit à l'injection ?



Saisir une localisation



Que signifie la couleur de la carte ?



Cette zone est *a priori* favorable à l'injection de quantité importantes de biométhane



Cette zone présente *a priori* des limitations à l'injection de quantité importante de biométhane et peut nécessiter des participations financières.



Les données présentes sur cette zone ne permettent pas d'évaluer *a priori* les opportunités d'injection

Qu'indique la maturité de la zone ?



Zone prescriptive : cela signifie que votre territoire a fait l'objet d'une étude approfondie par les opérateurs et la Commission de Régulation de l'Énergie. Les données indiquées sont donc plus nombreuses et plus fiables

Zone non-prescriptive : cela signifie que votre territoire n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie par les opérateurs et la Commission de Régulation de l'Énergie. Les données indiquées sont donc moins nombreuses et indicatives

Pour en savoir plus, cliquez sur la zone

Comment lire la carte indicative du droit à l'injection ?

Lexique de la carte indicative du droit à l'injection

Capacité d'accueil : Correspond au débit de biométhane que la configuration des réseaux permet d'accepter.

Critère technico-économique : Quotient entre les investissements de renforcement à réaliser et les volumes de biométhane. En l'état actuel de la réglementation, le quotient doit être inférieur ou égal à 4 700 €/Nm³/h pour que les conditions technico-économiques soient jugées favorables.

Maturité de la zone : Permet de différencier les zones ayant fait l'objet d'une analyse approfondie par les opérateurs de réseaux et par la Commission de Régulation de l'Énergie.

Participation tiers : Montant financier nécessaire pour améliorer le critère technico-économique.

Raccordement : Ouvrage reliant un projet de méthanisation au réseau de gaz.

Registre (registre de capacité) : plateforme permettant de tracer l'ordre d'arrivée des projets sur les territoires.

Renforcement : Ouvrage d'adaptation des réseaux gaz permettant d'augmenter la capacité d'injection de biométhane.

Reste à charge pour les producteurs : Estimation de l'ordre de grandeur du coût moyen de raccordement sur une échelle de à 3 niveaux (€€€ ; €€€ ; €€€).